

ACTIONS AU NIVEAU DE L'AÉROPORT CIVIL

Etat au 31 décembre 2016

L'ADMINISTRATION	
EXIGENCES :	RESULTATS:
Validation du règlement de l'Aéroport de Sion par l'OFAC. Des directives ont été éditées sur la base du règlement qui est appliqué actuellement.	La validation n'est toujours pas faite.

LES NUISANCES	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Les GPU sont en fonction sur les emplacements Nord et Sud de l'Aéroport. Dès l'immobilisation des avions après atterrissage, les APU sont déclenchés. Lors de la préparation au décollage, les GPU sont obligatoires; les <u>APU</u> ne sont tolérés que pour les avions qui doivent le faire pour des raisons techniques, mais au <u>maximum 15 minutes</u> .	Si les GPU sont utilisés correctement côté NORD de l'Aéroport, ils ne le sont que sporadiquement côté SUD EST ainsi que chez GRELY qui est équipé en GPU. La Direction de l'aéroport s'engage à faire respecter ce processus.
Le respect des routes de vols hélicoptères	Séance organisée le 10.10.2016 par la Direction de l'Aéroport avec toutes les compagnies basées. Les résultats sont excellents
Les routes de vols hélicoptères de sulfatage	L'Aras souhaite, avec l'appui des Verts, l'ouverture d'un 3 ^{ème} site de décollage/ atterrissage dans la région sierroise.
L'Aras ne veut pas d'engorgement « hélicoptères » au NORD de l'aéroport.	Les 4 places de parking hélicoptères NORD ont été déplacées à l'EST près de la Maison du Sauvetage. Restent les 3 places provisoires devant le dernier baraquement bois.

LES AMENAGEMENTS	
EXIGENCES / TRAVAUX :	RESULTATS :
Construction de hangars sur la zone des Champs-Neufs :	Autorisation accordée par l'OFAC mais projet en standby.
Réaménagement du tarmac NORD avec mise en place de 2 GPU	Le village bois a été partiellement démoli. Le tarmac doit être complètement refait avec l'installation de 2 GPU électriques.
Réaménagement des hangars Aéro Club	Plans à présenter par l'Aéro Club Valais.
Réaménagement des places hélicoptères devant hangar Air-Glacières sulfatage car non conformité	A l'étude avec la STEP de Vétroz.
Ré- aménagement du mur anti- bruit NORD derrière les aires de stationnement.	Le prolongement du mur anti – bruit actuel NORD sur une cinquantaine de mètres sera effectué au printemps 2017. Un rehaussement a été demandé à la Direction de l'Aéroport.
Mur anti- bruit derrière le hangar hélicoptères sulfatage (Nord-Ouest de l'Aéroport	Le grillage doit être remplacé par un mur anti- bruit mais le Service de l'Environnement fait opposition.
FATO - SUD/ EST	L'emplacement hélicoptères doit être repensé en termes de sécurité

CE QUE NOUS AVONS OBTENU OU QUI A ÉTÉ RÉALISÉ EN 2016	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Respect des horaires et des conditions de vol par les hélicoptères (sulfatage, vols stationnaires, ...)	Une séance avec Air-Glacières a permis de fixer d'une façon claire l'activité matinale : 05h50, mise en route des rotors; dans la minute, décollage; 06h00, début des épandages.
Réduction des vols au-dessus de l'aéroport et déplacement des évolutions pour les avions de voltige	Les avions font leurs manœuvres au-dessus du secteur Riddes-Saxon.
Respect des routes de vols hélicoptères	Séance a été organisée et rappel a été effectué en présence de tous les partenaires ainsi que de Skyguide.
Approche par satellite pour les avions de type Airbus A320 ou Boeing 737	L'Office fédéral de l'aviation civile a validé la modification du règlement de l'aéroport, le 02.02.2016.